Communiqué : Vingt ans après Oslo, l’UE se dérobe

13 septembre 2013

Le 13 septembre 1993, les représentants de l’Organisation de Libération de la Palestine et le gouvernement israélien signaient à Washington les accords d’Oslo. Vingt ans plus tard, la Palestine vit toujours sous occupation. L’UE, après s’être engagée contre les colonies israéliennes, revient maintenant sur ses positions.

Paris le 13/09/2013

Après avoir fait un premier pas encourageant en publiant en juillet 2013 une réglementation excluant l’attribution de subventions, ou de prix ou instruments financiers aux colonies israéliennes, les récentes déclarations de Mme Ashton et M. Fabius font craindre que l’UE ne se contente d’une application partielle ou

aménagée des lois européennes avec l'Etat israélien.

Sont en jeu le soutien financier de l'UE à des projets israéliens, et les conditions à remplir par tout nouvel accord, dont, dans l'immédiat, la participation de l'Etat israélien à « Horizon 2020 », le huitième programme cadre de l'Union européenne pour la période 2014-2020. Israël est le seul pays non européen y participant. Les négociations avec Israël en septembre 2013 sur la délimitation territoriale de ce programme sont la première occasion importante d'appliquer les engagements pris par l'Union européenne.

Si elle est confirmée, cette rétractation de l'UE, au moment symbolique des 20 ans des accords d'Oslo, et alors que la Palestine vit toujours sous occupation militaire, réduirait à néant les efforts de la diplomatie européenne et la crédibilité de l'UE sur le terrain. Le signal envoyé serait extrêmement préoccupant : même si des engagements clairs et contraignants sont pris par l'UE, ceux-ci seront aménagés pour ne pas froisser le « partenaire israélien ». Depuis 1993, la population de colons est passée de 268 756 à 520 000 en 2013. Près de 250 colonies ont été construites depuis 1967, avec ou sans autorisation du gouvernement israélien.

Il est temps de sortir de ce cercle vicieux. Il est temps de mettre un terme à l'impunité d'Israël et d'imposer le droit. Pour rendre la paix possible, il faut conditionner la mise en œuvre de la politique européenne vis-à-vis d'Israël au respect par l'Etat israélien de ses engagements internationaux et du droit international. Il ne suffit pas de se déclarer « disponible » pour aider « le moment venu » l'Etat palestinien indépendant. Il faut faire advenir ce moment.

Voici près de vingt ans, peu après la signature des accords, plusieurs associations, en France, décidaient de créer la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine pour, dans la diversité de leurs vocations, de leurs histoires, de leurs cultures, de leurs pratiques, revendiquer une démarche commune : l'application du droit international, la défense des droits de l'Homme et l'aide au développement de l'Etat palestinien à créer.

C'est cette mobilisation pour l'application du droit comme outil pour une solution politique que la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine entend continuer aujourd'hui, avec le soutien des citoyens français.

- Emplacement : Vous êtes ici : Accueil > Espace presse > Communiqués >
- Adresse de cet article : http://plateforme-palestine.org/Communique-Vingt-ans-apres-Oslo-l-UE-se-derobe